



Conférence-débat « Le futur de la démocratie »
Introduction du Président de l'Assemblée de Corse, Jean-Guy Talamoni*
Aiacciu, u 7 di maghju di u 2019

Monsieur le représentant du Président du Conseil exécutif de Corse,
Mesdames et Messieurs les Conseillers exécutifs,
Mesdames et Messieurs les membres de l'Assemblée de Corse,
Monsieur le Président du Conseil économique, social, environnemental et culturel de Corse,
Monsieur le Président de la Chambre de commerce et d'industrie d'Ajaccio et de la Corse-du-Sud,
Mesdames, Messieurs,

Soyez les bienvenus à cette conférence-débat relative au futur de la démocratie, laquelle s'inscrit dans le cadre de la démarche globale de prospective stratégique, « Corsica 2035 », entreprise par la présidence de l'Assemblée de Corse en 2015. Nous avons déjà organisé en octobre 2018 une conférence intitulée « Le futur du travail » et nous souhaitons poursuivre cette réflexion dans de nombreux autres domaines.

Permettez-moi avant tout de remercier chaleureusement les intervenants qui ont accepté d'apporter leur contribution à ce débat : Madame Wanda Mastor, professeur agrégée de droit public et Monsieur Carles Puidgmont, Président de la Généralité de Catalogne, en exil en Belgique. Monsieur Giuliano da Empoli, essayiste et éditorialiste, n'a pas pu être parmi nous pour raisons de santé mais nous a transmis une contribution écrite que nous lirons à l'issue des débats.

Merci également à Jean-Paul Luciani qui nous fait à nouveau l'amitié d'animer ce débat.

Le futur de la démocratie face à la crise, cette thématique d'actualité comprend – pour le dire de façon schématique – au moins deux aspects.

Le premier concerne la crise de la démocratie représentative, mal touchant l'ensemble des pays occidentaux. Le citoyen refuse souvent, désormais, d'être dépossédé de son destin entre deux élections présidentielles ou législatives et exige de voir son avis pris en compte plus régulièrement, singulièrement dans les domaines qui lui semblent essentiels. En France, la revendication d'un référendum d'initiative citoyenne par les « Gilets jaunes » a suscité des réactions diverses. L'injection d'une dose de démocratie directe est souvent préconisée, soit à travers la voie référendaire, soit au moyen de « conférences citoyennes ». À cet égard, il est probablement indispensable de « radicaliser la démocratie », comme le propose le professeur Dominique Rousseau dans un ouvrage passionnant.

Toutefois, certains observateurs ou experts insistent sur la nécessité de demeurer fidèlement dans un cadre constitutionnel, les lois fondamentales protégeant les droits humains face à la dictature de l'émotion, laquelle serait susceptible, sous la pression de l'événement, de remettre brutalement en cause une tradition juridique fondée sur les droits de l'homme et fruit d'une évolution multiséculaire. Pour poser la question simplement, les électeurs actuels doivent-ils avoir la possibilité de détruire en

un instant tout un héritage politique ou ont-ils le devoir d'en préserver les principaux acquis pour les transmettre aux générations suivantes ? Concrètement, les droits de la défense, la non-rétroactivité des lois pénales plus dures, l'abrogation de la peine de mort, peuvent-elles être remises en cause par un référendum ?

Comme on le voit, l'affaire n'est pas simple. Elle n'en est pas moins urgente, à en juger par les situations créées dans de vieilles démocraties chancelant sous les assauts des démagogues. L'Italie ou les Etats-Unis en constituent de préoccupantes illustrations. Quant à la France, par-delà faux-semblants et propos lénifiants, son Président de la République et son gouvernement continuent inlassablement à refuser le moindre infléchissement réel d'une politique injuste et désavouée par une part majeure de leur peuple.

L'autre aspect de la thématique, distinct bien que lié au précédent, relève de cas de figures dans lesquels la démocratie s'est exprimée clairement et directement, par le vote, et où elle se trouve en butte au refus obstiné de puissances politiques dominantes. Caractéristique est à cet égard l'exemple de la Catalogne, dont le peuple s'est exprimé à plusieurs reprises pour exiger son droit à l'autodétermination et à l'indépendance nationale. Il l'a fait en envoyant à son Parlement une majorité de députés indépendantistes, et ce à deux reprises en quelques années. Il l'a fait également à travers un référendum interdit par Madrid mais dont le résultat paraît difficile à contester. Ici, le suffrage universel se heurte à un évident déni de démocratie.

C'est également ce qui se passe en Corse, lorsqu'une majorité ayant bénéficié des suffrages d'une majorité absolue d'électeurs en décembre 2017 se trouve face à un refus total et obstiné de Paris d'ouvrir la moindre discussion sur un projet massivement validé par les urnes.

Ces deux volets d'une même thématique concernent au premier chef les peuples dont la volonté politique est ignorée. Ils concernent également les Etats-nations qui exercent leur pouvoir de domination d'une façon souvent injuste, pour ne pas dire davantage. Ils concernent enfin l'Europe, qui regarde ailleurs lorsque ces injustices prennent un tour inacceptable, voire violent. Ici encore, l'exemple catalan est éloquent, tout comme l'a été le silence de Bruxelles quand la brutalité policière se déchaînait contre des femmes et des hommes qui souhaitaient simplement déposer un bulletin dans une urne. Il y a quelques jours, le même silence a suivi la tentative madrilène d'écarter arbitrairement le Président Puigdemont des élections européennes à venir, élections dont il devient de plus en plus évident qu'il n'y a en l'état rien de bon à en attendre.

Doit-on pour autant se résigner ou nous faut-il préparer la démocratie européenne de demain ? Optons pour la seconde attitude et ouvrons le débat.

Quelle démocratie pour nos peuples ? Quelle démocratie pour l'Europe ?

Je vous remercie.